

## **Procès-verbal de l'Assemblée générale jeudi 10 février 2005**

Le président souhaite la bienvenue aux participants, qu'il remercie d'être venus nombreux à cette deuxième Assemblée générale. Après adoption de l'ordre du jour, il fait un bref rapport sur l'année en cours, relevant notamment les bons contacts établis avec le Décanat et avec l'Association neuchâteloise des Etudiants en droit. Il informe par ailleurs l'Assemblée d'un colloque qui est en préparation sur le thème « Quel droit international pour le XXIème siècle. Ce colloque, qui réunira d'éminents spécialistes du droit international public et sera ouvert au public, se déroulera à l'Aula des Jeunes rives les 6 et 7 mai. Les membres de l'Association recevront vers la fin mars une information détaillée à son sujet.

Monsieur Olivier Guillod, Doyen de la Faculté, informe l'Assemblée des activités de celle-ci depuis l'an dernier, notamment des débuts sans heurts du système dit de Bologne.

Après les explications données par le professeur François Bohnet, membre du Comité, l'Assemblée accepte la modification de l'article 4 des statuts, pour clairement indiquer que l'Association est ouverte à tous ceux qui ont obtenu un diplôme à la Faculté de droit.

Après les explications données par Monsieur Jean Guinand, membre du Comité, L'Assemblée accepte la création d'un prix de l'Association qui sera décerné chaque année à un travail de fin d'études particulièrement méritoire.

L'Association n'ayant pas eu cette année de dépenses conséquentes, la vice-présidente de l'Association, Madame Sylvie Hofer-Carbonnier, propose à l'Assemblée de présenter l'an prochain les exercices 2004 et 2005 et de soumettre à la prochaine Assemblée le rapport des vérificateurs de comptes sur les deux années budgétaires. Cette suggestion est acceptée par l'Assemblée, qui reconduit le mandat des deux vérificateurs de compte.

L'Assemblée prend note avec regret et de vifs remerciements de la démission du Comité de Monsieur Yannick Tièche, qui veut consacrer toute son énergie à la rédaction de sa thèse.

L'Assemblée élit par acclamation comme membre du Comité Madame Marianne von Senger.

La séance a été suivie par une allocution très appréciée de l'Ambassadeur Blaise Godet sur le thème « Politique suisse de promotion de la paix ». Cette présentation a donné lieu à une brève discussion et a été suivie par un apéritif offert par l'Association.

Neuchâtel, 24 mars 2005

Yves Sandoz, président

